



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### politique de l'éducation

Question écrite n° 103284

#### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'urgence d'entreprendre des réformes de fond de l'éducation, dont la question de l'efficacité se pose depuis vingt-cinq ans. La France accepte de ne pas se soucier de son modèle éducatif, s'inquiète à peine de la dévalorisation de ses diplômes, sans admettre que l'illusion de pseudo-égalité républicaine conduit des centaines de milliers de diplômés à la désespérance, et les contraint à se réfugier dans la fonction publique. Ce secteur étant appelé à une réduction drastique des effectifs, il faut en finir avec la débâcle de l'éducation, secouer les conservatismes qui conduisent à privilégier l'inamovible et à accepter l'absurde. Il lui demande si le Gouvernement a l'intention d'intervenir de manière responsable, et d'éviter ainsi de laisser à nos enfants le soin de construire ce que nous nous refusons à entreprendre.

#### Texte de la réponse

Concernant l'orientation, la commission du débat national université-emploi, dans son rapport « De l'université à l'emploi » remis récemment au Premier ministre par son président, le recteur Hetzel, recommande d'intensifier les relations des universités avec les lycéens, indirectement via les chefs d'établissement, les professeurs principaux et les conseillers d'orientation-psychologues et directement via les forums, les salons, les conférences ou les journées portes ouvertes. La loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école élargit à ce sujet l'objet du projet d'établissement et précise notamment qu'il doit définir la politique de l'établissement en matière d'information des élèves et des parents, d'orientation, de politique documentaire, d'ouverture sur l'environnement économique. La circulaire de rentrée 2007 invite à approfondir les dispositions du projet d'établissement portant sur l'information sur les métiers, l'environnement économique et social, les modalités de formations, les procédures. Les actions de formation des enseignants peuvent figurer parmi les actions prévues dans ce projet. L'entretien d'orientation en classe de troisième pour tous les élèves, institué dès cette année 2006-2007, sera reconduit en 2007-2008. À partir du bilan qui aura été tiré avec le concours du directeur de CIO, le chef d'établissement veillera, en s'appuyant notamment sur les enseignements de découverte professionnelle et en lien avec l'ensemble de la communauté éducative, à inscrire dans le volet orientation du projet d'établissement l'organisation de ces entretiens. Ce même souci de la continuité de l'aide à apporter aux jeunes dans la construction progressive de leur projet scolaire et professionnel amène à renforcer au niveau du lycée les actions d'information et d'orientation. Un entretien d'orientation sera proposé à tous les lycéens de classe de première. Par ailleurs, le Gouvernement a nommé le 13 septembre 2006 un délégué interministériel à l'orientation qui est chargé d'élaborer un schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle dont l'un des objectifs est de coordonner les actions de l'État dans les domaines de l'information, de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes. Le délégué interministériel proposera au Premier ministre ce schéma national dans les prochaines semaines.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription** : Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 103284

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 5 septembre 2006, page 9273

**Réponse publiée le** : 20 mars 2007, page 2913